



BULLETIN D'ADHESION 2026

**Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne (SASA)
Groupement sanitaire (NGDSA)
Rucher école du bas de l'Aisne**



Nom et prénom :

Adresse :

Commune : Code postal :

Tél. fixe : Tél. portable :

Adresse email :

(Ecrivez lisiblement svp, toutes les informations sont diffusées par mail)

Nombre de colonies : Mon n° NAPI (obligatoire) :

COTISATION DE BASE

50,50€

(SASA 28€ + NGDSA et FNOSAD 17€ + Syndicat National d'Apiculture 5,50€)

ASSURANCES (voir le détail des formules au verso + signature obligatoire)

Pack BRONZE : 0,45€ par colonie

Pack ARGENT : 1,75€ par colonie

Pack OR : 3,50€ par colonie

Je choisis le pack pour mes colonies, soit

MAJORIZATION POUR ADHESION POSTERIEURE AU 1er JANVIER **5€**

SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE, pour 2ème personne du foyer **5,50€**

Nom et prénom :

RUCHER-ECOLE DU BAS DE L'AISNE

1ère inscription (adhésion 12€ + année de formation) **62€**

Réinscription ou 2ème personne du même foyer **52€**

ABONNEMENTS

Revue L'ABEILLE DE FRANCE (1 an, 12 n° papier, version numérique offerte) **26€**

Revue L'ABEILLE DE FRANCE en version numérique **16€**

Revue la Santé de l'abeille / FNOSAD (1 an, 6 numéros) **22€**

Acceptez-vous d'être référent frelons sur votre secteur ?

OUI NON

Total des cotisations et abonnements :

MON REGLEMENT :

par chèque, à l'ordre du Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne

par virement sur le compte du Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne, le

Bulletin d'adhésion à nous retourner par courrier à Mme Lecomte, 16 rue de la Baudière, 02850 Trélou sur Marne, ou par mail syndicatapicolesudaisne@gmail.com

FORMULES D'ASSURANCES 2026

DETAILS DES GARANTIES ET TARIFS PAR COLONIE	BRONZE 0,45€	ARGENT 1,75€	OR 3,50€
Accès aux formations organisées par le SNA (gratuites ou à tarif réduit)	Oui	Oui	Oui
Accès aux évènements organisés par le SNA (gratuites ou à tarif réduit)	Oui	Oui	Oui
Accès aux webinaires du SNA	Oui	Oui	Oui
Assurance en Responsabilité civile apicole	Oui	Oui	Oui
Eco-contribution (pour vos emballages de miel)	Oui	Oui	Oui
Défense pénale et Recours + Incendie + Tempête + Inondation	Non	Oui	Oui
Vol + Détérioration	Non	Non	Oui

Toutes les garanties s'entendent à hauteur du nombre de ruches cotisantes, et correspondant à la déclaration de détention et d'emplacement des ruches.

Sur le site apiconnect.fr vous pourrez accéder aux webinaires en replay, mais aussi télécharger votre attestation d'assurance, votre attestation éco-contribution, ainsi que le guide Info tri.

CONDITIONS GENERALES D'ASSURANCE (à lire attentivement et à signer)

- Je reconnais être informé de la présence des conditions générales d'assurance consultables sur le site <https://www.snapiculture.com/assurances-apicoles-2025/>
- Procuration Apiculteurs : Je donne au Syndicat National d'Apiculture procuration afin de me représenter en tant que mandataire pour satisfaire à la gestion continue de mes obligations environnementales relatives à la Responsabilité Elargie du Producteur «REP», telles que l'enregistrement, la déclaration annuelle, le paiement de la contribution et la transmission du plan de prévention et d'éco-conception.

A ce titre, je m'engage à :

- 1 - Indiquer pour 2026 à ma structure départementale le nombre de ruches correspondant à ma déclaration de détention et d'emplacement de ruches.
- 2 - Régler le montant d'un des packs (Bronze, Argent ou Or) comprenant l'éco-contribution.
- 3 - Accepter les contrôles externes réalisés par LÉKO concernant les données de mise sur le marché déclarées par le mandataire.

Pour donner effet à la présente procuration, j'atteste que je ne commercialise que des pots de miel.

DATE : SIGNATURE :